DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREGUIDEL

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203616-20251211-D_20251203B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs André GUILLAUME, Maire, Valérie HELARY, Bernard HELARY, Virginie LACHIVER, Katell ROBIN, Mélina BOURSE, Céline FELIN, Catherine HANOT, Fabrice ROLLAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Michel LE VOGUER, Mickaël LE CHEVANCE, Jean-François PRIGENT

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS : Béatrice HILLION, Jean-Didier SAINT-JALMES

A DONNE POUVOIR : Michel LE VOGUER à Valérie HELARY

Secrétaire de séance : Catherine HANOT

Nombre de membres en exercice :	***14***
Nombre de membres présents :	***9***
Nombre de membres votants :	***10***
Nombre de membres absents :	***5***
Nombre de membres exclus :	***0***

25-12-03 / Leff Armor Communauté : Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics Gestion des déchets, Eau et Assainissement collectif et non collectif 2024,

Conformément à l'article D 2224-3 du CGCT, après délibération du Conseil Communautaire, un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI.

Le maire doit le présenter au conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre de l'année N+1.

Le Maire présente à l'assemblée les rapports de Leff Armor Communauté pour l'année 2024.

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des rapports et de la délibération mentionnés ci-dessous.

MAIRIE DE TREGUIDEL 22290

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,
ANDRÉ GUILLAUME.

Hanot